

Anno 1730. zwar

Wurde Seine Gesandtschaft unterbrochen, indem Ihre Königliche Majestät in Pohlen ihn bey denen neuen Einrichtungen bey Dero Armee und Zubereitungen zu einen zu formirenden Lager in Sachsen zu gebrauchen glaubten, auch Seine bisherigen Dienste mit Avancement zu belohnen, allergnädigste Reflexion auf ihn machten, und ihme antragen ließen: entweder das durch Absterben des Herrn Obristen von Hackeborn erledigte Cuirassier - Regiment, oder ein Avancement zum General Major zu erwählen. Diese Königliche allergnädigste Gesinnung wurde Ihme durch des Königl. Pohlischen Herrn Feld-Marschalls Grafen von Wackerbarde Excell. Schreiben folgender maassen bekandt gemacht:

Monsieur

*Le Roy* étant revenu ce matin de Leipsic, Je Lui ai fait part de la Mort de Msr. le Colonel de Hackeborn. Sur ce rapport S. M. m' a ordonné de Vous écrire pour m' informer, si Vous aimerez mieux d' avoir ce Regiment, ou d' être fait General Major, & Elle differera de le donner, jusqu' à ce que j' aye votre reponse là dessus. C' est pour cela, que je vous envoie la presente par une Estaffette, Vous avertissant en meme tems, que si Vous preferez le regiment, il faudra que Vous vous y rendiez aussitôt que Vous en aurez reçu les Ordres, afin d' accomplir les engagements que le defunt Colonel Hackeborn avoit pris par rapport à ce Regiment. J' attens là dessus votre reponse sans aucun delais, & Je me ferai un plaisir de Vous convaincre en toutes Occasions, que je suis tres sincerement

Monsieur

à Dresde le 5. Jan. 1730.  
à Msr. le Colonel de Polenz.

Votre tres humble & tres obeissant Serviteur  
Comte de Wackerbarde.

Auf diesen Antrag bath der Herr General Polenz, damahliger Obrister, um das Avancement zum General Major. Allein Ihre Majestät der König hatten indessen resolviret das vorgehabte Generalats Avancement noch auszusetzen, und das Hackebornische Regiment dem Herrn Obristen Polenz würcklich zugetheilet, wie solches ein anderweitiges Schreiben des Herrn Feld-Marschalls folgenden Inhalts anzeigt:

J' ai bien reçu la votre du 6. cour. & J' y ai vu que Vous preferez d' être fait General Major, que d' avoir un Regiment. J' ai fait rapport au Roy N. M. du contenu de Votre Lettre, & S. M. ne hesiteroit point de Vous satisfaire, si depuis ma derniere lettre, dans la quelle je Vous ai proposé cette alternative, il n' étoit venu à la traverse quelques difficultès par rapport à l' avancement de General Major, que S. M. n' a pu encore lever à Son grè, & dont Je me refer-